

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 47 (1950)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réponse du Comité de la Romande

Lausanne, le 18 novembre 1950.

Monsieur Perrenoud, Président de la Fédération neuchâteloise
des sociétés d'apiculture. COFFRANE.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 18 novembre 1950, le Comité central de la SAR a pris connaissance de votre lettre ouverte du 28 octobre et c'est avec regret qu'il a constaté qu'elle est impolie quant à la forme et inexacte quant au fond.

Le Comité central a agi au plus près de sa conscience et n'a fait qu'exécuter les décisions prises par l'Assemblée des délégués du 11 mars 1950. Il regrette que vous reveniez sur cette affaire et qu'elle soit, à nouveau, l'objet de dissension au sein de la Romande. Le Comité se devait de défendre les intérêts de la société et il pensait pouvoir compter sur votre bonne volonté et sur votre compréhension.

Cette lettre ouverte ne manquera pas de provoquer parmi les membres de la Romande des réactions individuelles ou collectives. Considérant cette affaire comme définitivement liquidée, aucun communiqué ou article s'y rapportant ne sera publié dans notre journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire de la SAR :

Paul ZIMMERMANN.

Le Président de la SAR :

Paul MEUNIER.



SOCIÉTE ROMANDE D'APICULTURE

Relevés phénologiques

Il est rappelé à tous les apiculteurs qui ont reçu un formulaire concernant les relevés phénologiques, de l'adresser, même s'il n'a été que partiellement rempli, à notre secrétaire, *P. Zimmerman, 29, avenue du Mail, Genève*. Nous espérons les recevoir tous en retour et d'avance nous vous remercions pour votre précieuse collaboration. Les formulaires pour l'année 1950 vous seront envoyés dans le courant de février.

Le Comité.

Vétérans 1951 - Appel aux sections

Les sections qui ont des vétérans des classes de sociétariat de 35 et 50 ans sont priés d'en aviser immédiatement et jusqu'au 1er janvier 1951, *M. Louis Loup*, délégué aux vétérans, à Fleurier, en joignant à leurs demandes les dates précises de l'entrée dans la Société

Avis aux abonnés suisses et étrangers

Le prix de l'abonnement pour 1951 est maintenu à fr. 7.— pour la Suisse et fr. 8.— pour l'étranger.

Afin d'éviter une interruption dans le service du journal, nous vous serions reconnaissants de verser la valeur de votre abonnement au compte de chèques postaux Société romande d'Apiculture, Gingins, II 14180. — Merci !

L'administration.

Communication du C.C.

A propos de la vente du miel

A la suite de la résolution prise d'un commun accord entre les représentants des 3 sociétés suisses d'apiculture le 22 juillet à Nyon et à Interlaken le 9 septembre dans le but de maintenir les prix du miel et d'en faciliter l'écoulement Monsieur A. Lehmann, le président de la VDSB a adressé au Comité de la Société romande une lettre rapport situant le marché du miel aujourd'hui, à la suite des démarques nombreuses et parfois difficiles entreprises auprès des maisons de commerce en gros.

Grâce à cette utile collaboration entre les 3 sociétés et grâce surtout à l'inlassable dévouement du président de la VDSB M. Lehmann à Berne, la récolte des miels suisses romands et tessinois a pu trouver preneurs. Il s'agissait d'en placer quelque 2200 quintaux.

Dans la plupart des régions de la Suisse alémanique, la récolte fut minime, même nulle, aussi s'agissait-il d'en fournir aux régions qui en étaient privées.

L'Union des coopératives agricoles de Berne a fort bien compris sa tâche en achetant les miels du Jura, particulièrement du Jura bernois et du Valais. La Coopérative Migros a fait de même et s'est approvisionnée en miel du Jura, de Genève à Bâle dans une mesure encore plus large et a payé le prix fixé soit 6 fr. 20. Une exposition qu'elle a fort bien présentée contribue à favoriser la vente. Seule la diversité des étiquettes des fournisseurs romands fut une faute, aussi le Comité de la SAR étudie-t-il la création d'une étiquette uniforme qui présente bien. Une fois connue, elle deviendra un excellent moyen de propagande pour nos miels.

M. Lehmann qui s'est chargé d'entrer en pourparler avec la Migros a appris que des maisons concurrentes avaient obtenu des miels à meilleur marché et les offraient à un prix inférieur à ceux fixés par les Sociétés suisses d'apiculture. De tels procédés sont néfastes au commerce en général aussi insistons-nous pour que les apiculteurs ne pensent pas qu'à eux mais à l'ensemble de la corporation et se montrent plus disciplinés, moins pressés de vendre et surtout ne jettent pas sur le marché toute leur récolte, ce qui contribue à faire

baisser les prix. D'autre part, on ne peut demander au commerce qu'il fasse lui seul des stocks, l'apiculteur doit garder une partie de sa récolte pour les périodes de disette de miel, c'est un service à rendre tant au commerce qu'aux consommateurs.

M. Lehmann insiste pour que les occasions de vente de miel soient multipliées ; l'apiculteur peut y contribuer en offrant sa marchandise en boîtes ou en bocaux munis des étiquettes de contrôle au commerce où lui-même s'approvisionne pour son ménage, et en veillant à la lui fournir régulièrement.

Il y a lieu d'espérer, si chacun fait sa part de propagande, ne dit-on pas : « Aide-toi, le Ciel t'aidera », que la campagne de 1950 se termine à la satisfaction des apiculteurs par une vente normale du miel sans que le gouvernement ait à prendre des dispositions à ce sujet.

Pour le Comité : LE RÉDACTEUR.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS pour décembre 1950

Comme toute chose, le bel automne 1950 a eu une fin. Au début de novembre, la neige a fait son apparition sur les hauteurs, recouvrant les pâturages déserts et silencieux, mais qui bientôt retentiront des joyeuses clameurs de tout le monde des skieurs. Depuis quelques jours, une pluie torrentielle déverse ses trombes glacées, inonde champs et marais et en maints endroits cause de terribles ravages. Le vent souffle en rafales, secoue portes et contrevents, emporte tuiles, tôles, cheminées et même arrache des toits entiers. Qu'il fait bon, par ces « temps de chien » se tenir près du poêle !

Mais, mon cher débutant, tandis que le vent hurle au dehors, n'éprouvez-vous aucun souci ? Les toits de vos ruches sont-ils assujettis, fixés solidement ? Ne risquez-vous pas de les retrouver cloués contre la haie voisine, tandis que l'eau aura inondé vos colonies ? Chaque année, quelques négligents se laissent surprendre et ont des dégâts à déplorer. Ils arrangent, consolident, mais quand le mal est fait.

A l'intérieur des ruches, rien à toucher. Les sorties ont été nombreuses, presque journalières jusqu'au début de novembre. La température clémence a permis à nos avettes, même attardées de regagner la ruche sans encombre ; l'hivernage s'annonce sous les meilleurs auspices. Si les grands froids nous arrivent, il faudra songer au *traitement de Frow*. Mais attention, ne le faites qu'*après une sortie sérieuse*, au cours de laquelle vos abeilles auront soulagé leurs intestins. Les échecs et pertes sont souvent dus à ce que l'on n'a pas tenu compte